



Conseil économique et social

Distr. générale
6 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève, 29-31 mars 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatrième session¹

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mardi 29 mars 2011, à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

2. Intégration économique dans la région de la CEE: évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique.
3. Rôle de l'intégration et de la coopération régionales dans la recherche d'un développement durable dans la région de la CEE:
 - a) Infrastructures pour le commerce et le transport:
 - i) Les réseaux de transport dans la région de la CEE et leur financement;
 - ii) La réglementation et les normes applicables au transport, y compris les procédures de franchissement des frontières;

¹ Tous les membres des délégations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la CEE (<http://www.unece.org>), et de le renvoyer, *deux semaines au moins avant la session*, au secrétariat de la CEE, soit par télécopie (+41 22 917 0566), soit par courrier électronique (info.ece@unece.org). Sur place, avant la session, les membres des délégations sont priés (sauf s'ils sont membres d'une mission sise à Genève) de se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au Bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé au portail de Pregny, avenue de la Paix, afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat de la CEE (téléphone: +41 22 917 1316).

- iii) Les normes relatives à la facilitation du commerce;
- iv) Le caractère durable du développement des transports;
- b) Coopération énergétique:
 - i) Amélioration des réseaux énergétiques;
 - ii) Efficacité énergétique;
 - iii) Diversification des sources d'énergie.

B. Débat général

- 4. Nouvelles orientations et initiatives dans le programme de travail de la CEE.
- 5. Questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision.
- 6. Rapport sur les activités du Comité exécutif.
- 7. Élection du bureau.
- 8. Questions diverses.
- 9. Adoption des principales conclusions et décisions.

II. Annotations relatives à l'ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Documentation: E/ECE/1554.

La Commission adoptera son ordre du jour.

A. Débat de haut niveau

2. Intégration économique dans la région de la CEE: évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique

Documentation: E/ECE/1455.

Le plan de travail pour la réforme de la CEE prévoit que la Commission offre la possibilité d'une concertation à un niveau élevé au sujet des politiques à mener concernant les évolutions économiques qui font sentir leurs effets dans la région. Le débat au titre de ce point portera principalement sur les évolutions et les difficultés que la région doit résoudre pour accroître son intégration économique et améliorer sa compétitivité économique au vu en particulier de la crise économique.

3. Rôle de l'intégration et de la coopération régionales dans la recherche d'un développement durable dans la région de la CEE

Documentation: Les notes thématiques sur les questions indiquées sous a) et b) seront présentées sous forme de documents informels.

a) Infrastructures pour le commerce et le transport

Les infrastructures du transport régional constituent l'une des pièces maîtresses de l'intégration régionale en raison de leur incidence sur les flux commerciaux entre les pays et les sous-régions qui composent la région de la CEE. Leur développement peut donc contribuer à atténuer les effets de la crise économique et à amener les économies de la région sur la voie d'une croissance économique et commerciale durable et respectueuse de l'environnement. Cette séance portera sur les questions suivantes: i) les réseaux de transport dans la région de la CEE et leur financement, y compris au moyen de PPP; ii) la réglementation et les normes applicables au transport, y compris les procédures de franchissement des frontières; iii) les normes relatives à la facilitation du commerce: simplification et harmonisation des procédures commerciales tout au long de la chaîne d'approvisionnement; iv) le caractère durable du développement des transports. Les participants débattront également de la manière dont ces questions ont une incidence sur l'intégration régionale. Une large place sera faite à diverses activités menées par la CEE dans les domaines en question, par exemple les liaisons transeuropéennes et Europe-Asie; les instruments juridiques concernant les infrastructures de transport, le transport multimodal et le passage des frontières; les normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce; l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements dans le domaine des transports.

b) Coopération énergétique

À l'évidence, le secteur énergétique a une incidence sur la viabilité tant économique qu'environnementale. Dans cette perspective, cette séance portera sur trois questions qui ressortissent à la coopération énergétique et qui favorisent par ailleurs une plus grande sécurité énergétique ainsi que l'écologisation de l'économie, à savoir: i) l'amélioration des réseaux énergétiques dans toute la région de la CEE et la coopération entre pays producteurs et consommateurs; ii) le renforcement de l'efficacité énergétique, en tant que moyen important et incontesté de réduire les émissions de CO₂, et la coopération régionale, tendant en particulier à réduire à leur minimum les déperditions d'énergie et à échanger de bonnes pratiques afin d'encourager les investissements dans l'efficacité énergétique, y compris dans le secteur du logement; iii) une diversification des sources d'énergie grâce à une plus grande utilisation des énergies renouvelables et une impulsion donnée à l'innovation pour mettre au point de nouvelles technologies compétitives dans ce secteur. Une large place sera faite à diverses activités menées par la CEE dans les domaines en question, par exemple l'interconnexion des réseaux énergétiques, en particulier dans le cas de l'électricité, ainsi que le financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables afin d'atténuer les changements climatiques.

B. Débat général

4. Nouvelles orientations et initiatives dans le programme de travail de la CEE

Documentation: E/ECE/1456, E/ECE/1457, E/ECE/1458, E/ECE/1459.

Au titre de ce point, les États membres seront informés des domaines de travail qui sont relativement nouveaux ou qui ont été entrepris récemment à la CEE sous la direction d'un comité sectoriel, par exemple: a) l'étude de performance en matière d'innovation; b) les faits nouveaux dans le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale; c) la sécurité routière mondiale; d) le transport par voie navigable; e) l'année internationale des forêts et la gestion durable des forêts; f) le logement; g) la Conférence «Un environnement pour

l'Europe» à Astana; h) le processus relatif à l'environnement et à la santé; i) la mesure du développement durable.

La Commission est invitée à faire connaître ses observations, avis et indications concernant ces nouvelles orientations et initiatives.

5. Questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision

Documentation: E/ECE/1460.

La Commission sera invitée à approuver la tenue de la Réunion préparatoire régionale de la CEE en vue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) qui se tiendra en décembre 2011.

Conformément au plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), la Commission a procédé à un examen de la réforme de la CEE à sa session de 2009. Elle a alors décidé de reporter à sa soixante-quatrième session, en 2011, l'examen formel des incidences de la biennalisation de ses sessions. Elle est donc invitée à prendre une décision quant au maintien de la tenue de ses sessions tous les deux ans.

6. Rapport sur les activités du Comité exécutif

Documentation: E/ECE/1461.

Faisant suite à la réforme de la CEE, le Comité exécutif a été créé en 2006 pour faire office d'organe directeur de la CEE entre les sessions de la Commission. Les États membres recevront un rapport sur les activités de ce comité et sont invités à faire connaître leurs vues et observations sur son fonctionnement et sur tout aménagement éventuel à l'avenir.

7. Élection du bureau

L'article 12 du Règlement intérieur de la Commission dispose que: «À chacune de ses sessions biennales, la Commission élit, parmi ses États membres, un pays qui assume la présidence pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) est le (la) représentant(e) du pays élu. À la même séance, la Commission élit deux pays dont les représentants deviennent Vice-Présidents pour la durée de l'exercice biennal. Le (la) Président(e) et les Vice-Présidents de la Commission assument également la présidence et la vice-présidence du Comité exécutif pour la durée de l'exercice biennal.». Des élections se tiendront donc au titre de ce point afin de pourvoir les postes de président et de vice-présidents pour une période de deux ans.

8. Questions diverses

9. Adoption des principales conclusions et décisions

III. Calendrier préliminaire

<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mardi	
29 mars 2011	
10 h 00-10 h 30	Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour Déclaration liminaire du Président Déclaration liminaire du Secrétaire exécutif, M. Ján Kubiš
Débat de haut niveau	
10 h 30-13 h 00	Point 2: Intégration économique dans la région de la CEE: évolutions et nouvelles difficultés au vu de la crise économique
13 h 00-15 h 00	Déjeuner
15 h 00-18 h 00	Point 3: Rôle de l'intégration et de la coopération régionales dans la recherche d'un développement durable dans la région de la CEE
18 h 15	Réception
Mercredi	
30 mars 2011	
Débat de haut niveau (suite)	
10 h 00-13 h 00	Point 3 (<i>suite</i>): Rôle de l'intégration et de la coopération régionales dans la recherche d'un développement durable dans la région de la CEE
Débat général	
15 h 00-17 h 00	Point 4: Nouvelles orientations et initiatives dans le programme de travail de la CEE
17 h 00-17 h 30	Point 5: Questions sur lesquelles la Commission est appelée à prendre une décision
17 h 30-18 h 00	Point 6: Rapport sur les activités du Comité exécutif
Judi	
31 mars 2011	
10 h 00-10 h 30	Point 7: Élection du bureau Point 8: Questions diverses Suspension de séance pour achever la mise en forme finale des conclusions et décisions
12 h 30-13 h 00	Point 9: Adoption des principales conclusions et décisions